

Réunion Ministre déléguée à l'autonomie

07 décembre 2020

Ordre du jour de la réunion :

- Vaccination Covid-19

Intervention de la Ministre :

- Vaccin : arme supplémentaire pour entrevoir la fin de la crise sanitaire
- Vaccination motivée par des avis scientifiques provenant d'entités indépendantes
- La HAS recommande de vacciner en 1^{ère} phase personnes âgées à risque en établissement (et les professionnels qui y interviennent présentant, eux-mêmes, un risque accru de forme grave)
- Au-delà de cette étape la cible vaccinale sera progressivement élargie
- Principes intangibles : libre choix des patients (vaccination non obligatoire, donc consentement), gratuité du vaccin, sécurité (si et seulement si les vaccins respectent toutes les règles sanitaires françaises)
- 1^{ère} doses : les établissements les plus touchés
- EHPAD, USLD, RA, résidences services : 1^{ère} phase
- Avis de la commission technique des vaccinations : fin décembre ou tout début janvier : permet de préciser les indications et les contre-indications
- Sur le fait que le vaccin permette de ne pas contaminer les autres : l'avis précisera ces éléments
- Début de campagne dès que les avis seront rendus mais absence de maîtrise complète du calendrier même si les médias annoncent, de manière erronée, tout début janvier
- Défi logistique
- D'abord Pfizer, Moderna, Astra Zeneca, Janssen et Sanofi
- Doses livrées : supérieures aux besoins réels afin de s'assurer de répondre aux demandes de vaccination
- Parcours vaccinal : consultation médicale proposée en amont (contre-indications, consentement, transmission des informations nécessaires)
- Priorité de cette semaine : préciser les grands axes de ce parcours vaccinal
- 2^{ème} moitié décembre : test de l'ensemble du circuit logistique
- Rôle des fédérations, selon le ministère : informer / convaincre
- Les fédérations seront étroitement associées => visio hebdomadaire sur la question de ce parcours vaccinal

Interventions participants :

- Question de la sérologie, afin de rendre un peu plus pertinente l'indication de la vaccination
- Attente de l'avis du CCNE concernant les conditions du consentement
- Que signifie efficacité du vaccin ?
- Besoin de préciser très clairement et précisément le qui fait quoi ?
- Besoin d'un cadre éthique
- Inquiétude de certains médecins coordonnateurs sur la question du vaccin : besoins d'éléments techniques de réassurance
- Besoin d'informations pédagogiques
- Pourquoi pas les personnes fragilisées à domicile ?

- Besoin de pédagogie, de transparence et besoin d'être rassuré
- Besoin de transparence sur les bénéfices / risques du vaccin
- Dans les établissements pour lesquels le vaccin sera accessible en 1^{ère} phase, il nous semble indispensable d'intégrer les PUV, quelles que soient leurs modalités de médicalisation
- Qui va pouvoir vacciner ?
- Besoin d'un modèle de recueil du consentement

Retours Ministre :

- Protocole en cours de construction
- Rôle central des officines – construction de la logistique
- Travail sur les outils concrets
- Documents types sur le consentement : en cours
- Précisions à venir sur l'organisation au niveau des établissements
- CCNE en cours
- Concernant le domicile, il n'y a pas de choix effectué mais plutôt un phasage – logistique plus compliquée pour le domicile – ce n'est qu'une question de jours entre la phase 1 et 2
- Suivi très précis concernant les effets secondaires
- Intégration des PUV
- Rien ne sera fait sans notre avis et notre participation

Des éléments seront
précisés dès la
semaine prochaine